RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2023.

Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la commune. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entrainant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2023 au budget primitif 2024 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

A – Section de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	**LIBELLE**	**BP 2023**	**CA 2023**	**% DE REALISATION**
011	Charges à caractère général	3 123 922.53	2 706 732.18	86.65%
012	Charges de personnel	8 225 500.00	7 803 234.81	94.87%
014	Atténuation de produits	212 170.00	212 169.23	100.00%
65	Autres charges de gestion courante	576 496.00	575 466.25	99.82%
66	Charges financières - intérêts emprunts	186 178.14	186 178.14	100.00%
67	Charges spécifiques	500.00	0.00	0.00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 166 098.67	1 166 098.67	100.00%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**13 490 865.34**	**12 649 879.28**	**93.77%**
023	Virement à la section d'investissement	557 788.00		**0.00%**
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	457 428.14	476 865.43	**104.25%**
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**1 015 216.14**	**476 865.43**	46.97%
	TOTAL (a)	**14 506 081.48**	**13 126 744.71**	**90.49%**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	**LIBELLE**	**BP 2023**	**CA 2023**	**% DE REALISATION**
013	Atténuation de charges	176 000.00	181 454.94	103.10%
70	Produits des services	1 169 573.00	1 232 447.17	105.38%
73	Impôts et taxes	2 769 962.00	2 769 962.00	100.00%
731	Fiscalité locale	5 904 056.00	5 853 206.19	99.14%
74	Dotations et participations	1 948 064.00	1 988 033.84	102.05%
75	Autres produits de gestion courante	282 310.00	299 231.86	105.99%
76	Produits financiers	100.00	106.41	106.41%
77	Produits spécifiques	1 100.00	11 253.99	1023.09%
78	Reprises sur amortissements, provisions	1 051 798.67	1 051 798.67	100.00%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**13 302 963.67**	**13 387 495.07**	**100.64%**
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	80 881.22	80 468.42	99.49%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**80 881.22**	**80 468.42**	**99.49%**
	TOTAL (b)	**13 383 844.89**	**13 467 963.49**	**100.63%**
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 122 236.59	1 122 236.59	100.00%
	TOTAL GENERAL (c)	**14 506 081.48**	**14 590 200.08**	**100.58%**

Résultat de l'exercice 2023 (b-a)	**341 218.78**
Résultat définitif 2023 (c-a)	**1 463 455.37**

Le résultat de fonctionnement 2023 est positif car, en dépit du contexte budgétaire contraint et l'envolée des prix, la commune a réussi à maîtriser ses dépenses avec une augmentation de seulement 1,86% par rapport à 2022. Pour comparaison, entre 2021 et 2022, nos dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,73%.

Un travail en profondeur a été effectué sur nos dépenses de gestion et de personnel. Pour compenser les effets de la hausse des prix de l'énergie, l'inflation des matières premières et la hausse imposée de la masse salariale, élus et services municipaux ont dû arbitrer et prendre des décisions difficiles entraînant souvent une diminution des effectifs dans les services.

Par ailleurs, nos recettes de fonctionnement ont évolué de 15,78% entre 2022 et 2023 en raison notamment de l'augmentation du produit fiscal induit par l'évolution des taux de la fiscalité locale de 3,4931% et de la valorisation des bases fiscales de 7,1%, de l'accroissement des produits des services et de la majoration de la dotation filet de sécurité.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA2021	CA2022	CA2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	7 997 785 €	8 251 057 €	8 623 168 €	4,51 %
Dotations, Subventions ou participations	1 608 736 €	1 634 321 €	1 988 034 €	21,64 %
Recettes d'exploitation	1 361 297 €	1 343 429 €	1 531 679 €	14,01 %
Autres recettes	360 175 €	334 278 €	192 815 €*	-52,35 %
Total Recettes de fonctionnement	**11 327 997 €**	**11 563 085 €**	**12 335 696 €**	**15,78 %**

DEPENSES REELLLES DE FONCTIONNEMENT	CA2021	CA2022	CA2023	2022-2023 %
Charges de gestion	2 574 971 €	2 978 697 €	3 282 199 €	10,19 %
Charges de personnel	7 448 910 €	7 779 323 €	7 803 235 €	0,31 %
Atténuation de produits	198 181 €	209 150 €	212 169 €	1,44 %
Charges financières	215 047 €	200 562 €	186 178 €	-7,17 %
Autres dépenses	131 788 €	218 223 €	114 300 €*	-47,62 %
Total Dépenses de fonctionnement	**10 568 899 €**	**11 385 955 €**	**11 598 081 €**	**1,86 %**

*hors écritures de régularisation de la provision SMA Vautubière

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 13 467 963,49 € dont 13 387 495,07 € de recettes réelles.

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (THRS, TFB, TFNB, FNGIR)
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF et l'attribution de compensation)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions).

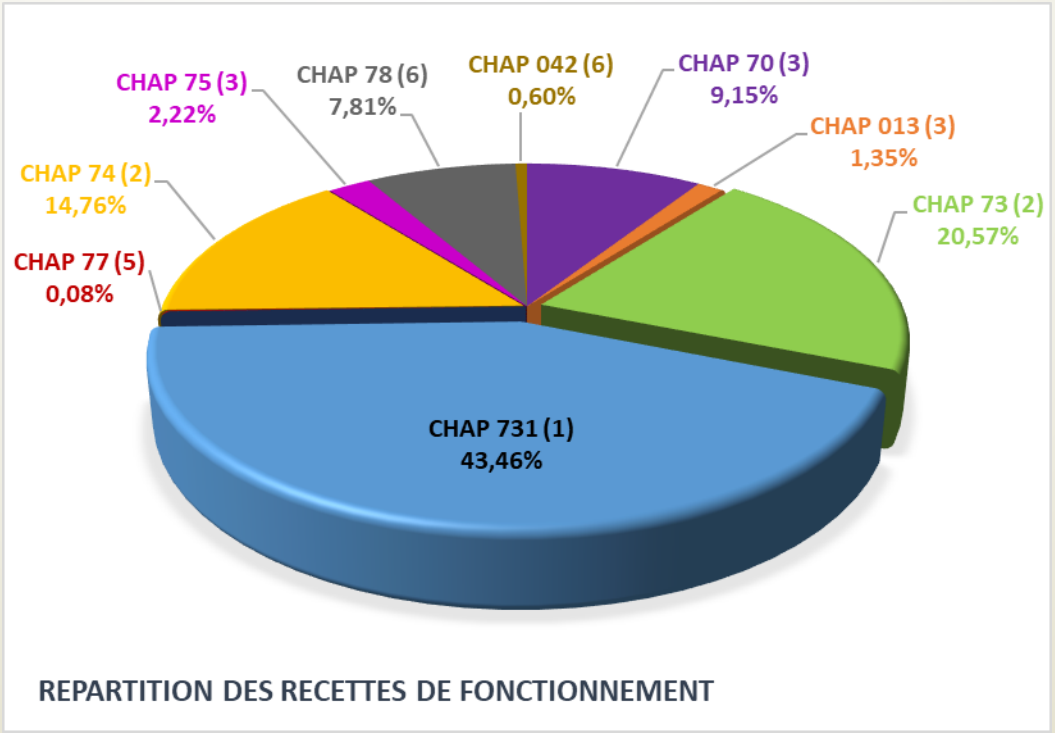

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2023

6

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire

Il s'agit essentiellement des remboursements liés aux rémunérations du personnel (maladie, longue maladie, accident de travail, …) dont les montants sont difficilement prévisibles de façon précise.

Les autres produits de gestion courante portent notamment sur la redevance pour le contrat de fortage LAFARGES, les loyers (La Souris verte, les jardins d'Alexis, Locapost, Famille provence …), la vente des caveaux, les remboursements notamment ceux des assurances liés aux sinistres, … Ces produits sont fluctuants et difficilement prévisibles

Les produits spécifiques intègrent les cessions de biens meubles et immeubles. En 2023, la commune a cédé des biens pour 10 200 € .

A savoir : Les prévisions budgétaires relatives aux cessions s'inscrivent en investissement (chapitre 024). Sur ce chapitre ne s'enregistre aucune écriture comptable. L'émission des titres de recettes sur les comptes 775 (chapitre 77), 776, 192 entraîne ouverture automatique de crédits en dépense et en recette.
Les écritures de cessions des biens meubles et immeubles génèrent des dépenses d'ordre de fonctionnement et d'investissement d'une part pour constater la sortie des biens et d'autre part pour transférer la plus ou moins-value en investissement.

	Crédits ouverts 2023	Crédits réalisés 2023	% de réalisation
Atténuation de charges	176 000.00	181 454.94	103.10%
Produits des services	1 169 573.00	1 232 447.17	105.38%
Impôts et taxes	8 674 018.00	8 623 168.19	99.41%
Dotations et participations	1 948 064.00	1 988 033.84	102.05%
Autres de gestion courante	282 310.00	299 231.86	105.99%
Produits financiers	100.00	106.41	106.41%
Produits spécifiques	1 100.00	11 253.99	1023.09%

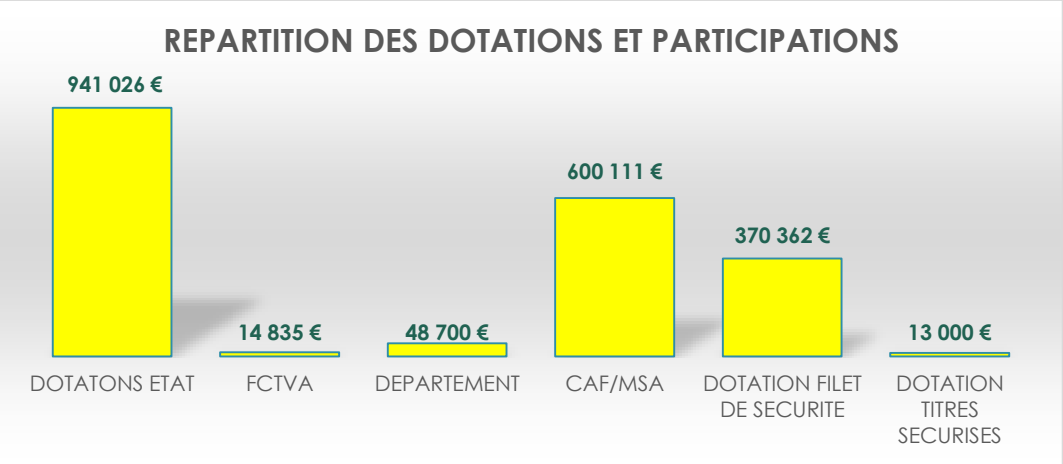

Le solde de la dotation « filet de sécurité inflation 2022 », après analyse du compte administratif par la DGFIP, a été majoré de 160 000 €, ce qui le porte à 370 362 €

Les recettes comptabilisées en Impôts et taxes sont inférieures à la prévision . En 2023, le marché de l'immobilier a connu une baisse du volume de transactions cela a généré moins de recettes pour la taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière (-78000€ / à la prévision).

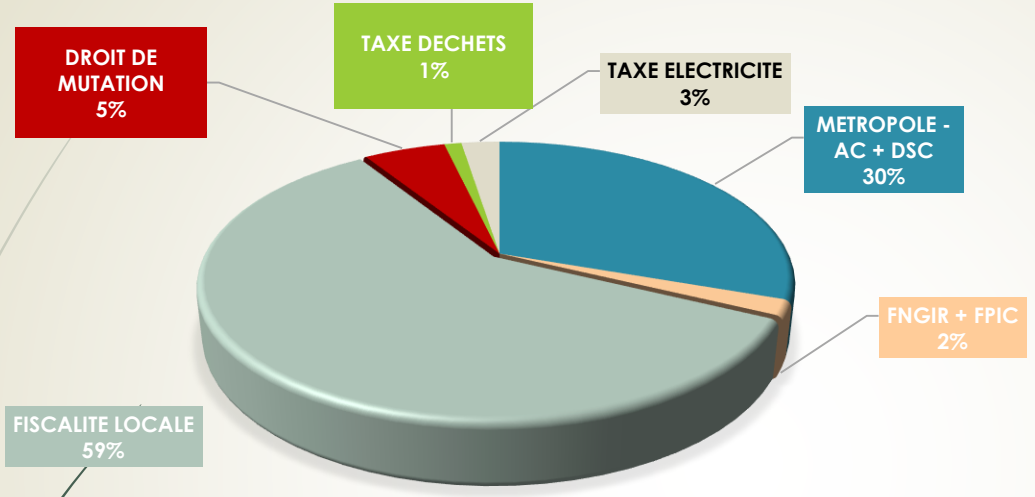

REPARTITION IMPOTS ET TAXES

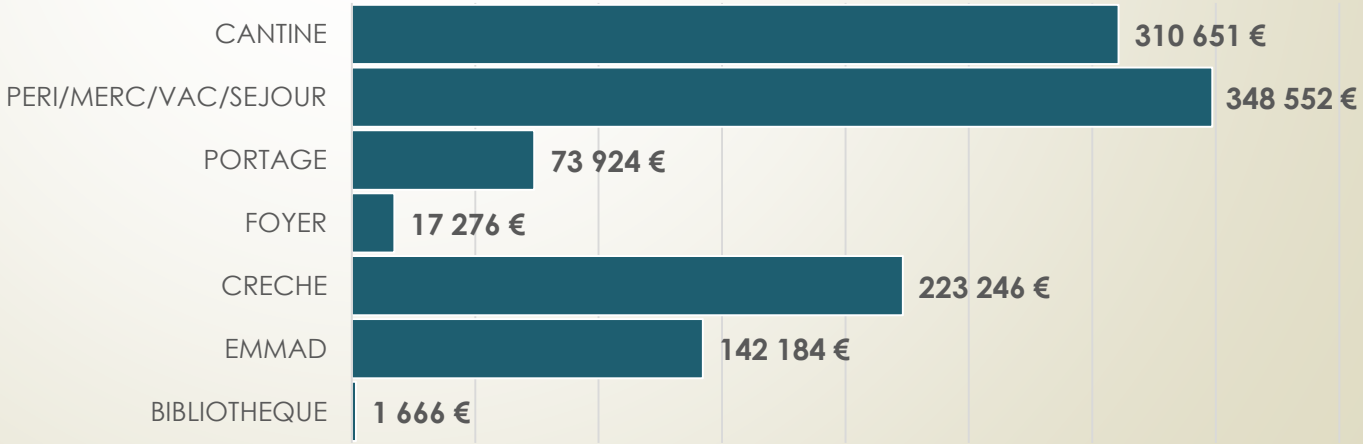

REPARTITION DES PRODUITS DE SERVICE

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 13 126 744,71 € dont 12 649 879,28 € de dépenses réelles.

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en sept catégories principales :

1. Les charges à caractère général
2. Les charges de personnel
3. Les charges de gestion courante
4. Les charges financières .
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions , valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).
7. Les atténuations de produits

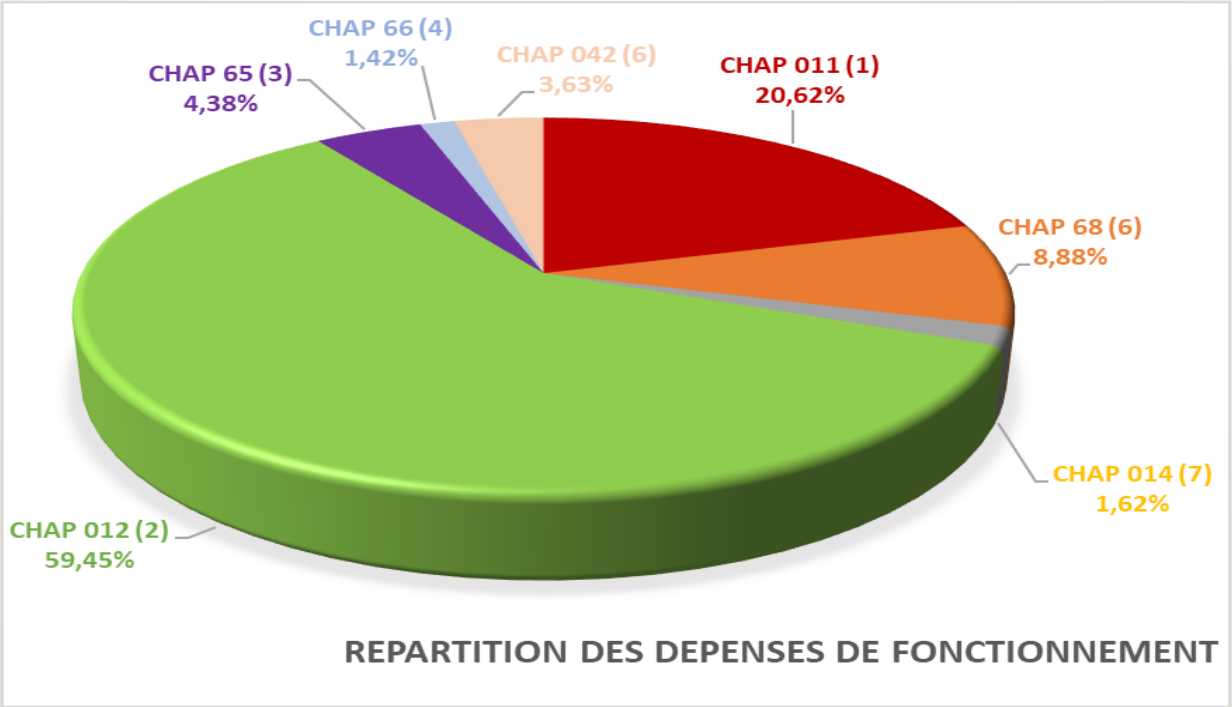

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2023

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

	Crédits ouverts 2023	Crédits réalisés 2023	% de réalisation
Charges à caractère général	3 123 922,53	2 706 732,18	86,65%
Charges de personnel	8 225 500,00	7 803 234,81	94,87%
Atténuation de produits	212 170,00	212 169,23	100,00%
Autres charges de gestion	576 496,00	575 466,25	99,82%
Charges financières	186 178,14	186 178,14	100,00%
Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00%
Provision	1 166 098,67	1 166 098,67	100,00%
Virement à la sect° d'inv.	557 788,00	0,00	46,97%
Opérations d'ordre	457 428,14	476 865,43	

Les opérations d'ordre sont composées, quasi exclusivement, des opérations comptables liées aux cessions à quoi s'ajoute la dotation aux amortissements.
Rappel : Aucune prévision sur les opérations d'ordre relatives aux cessions. Les écritures comptables entraînent ouverture automatique de crédits.

Le virement à la section d'investissement ne donne pas lieu à exécution budgétaire.

Les dépenses comptabilisées à ce chapitre sont inférieures à la prévision car l'enveloppe prévisionnelle pour les créances éteintes n'a pas été exécutée.

Le titre de recettes émis pour le recouvrement de la taxe sur les déchets comptabilisé sur l'exercice 2022, n'a pas été payé par la SMA Vautubière qui le conteste devant les tribunaux. Ainsi, une provision pour risque a été réalisée en attendant le jugement.

Malgré une hausse de la masse salariale due à des décisions au niveau national (revalorisation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022 avec effet sur une année pleine et de 1.5% au 01/07/2023, ainsi que le reclassement indiciaire suite à la revalorisation du SMIC), en plus de l'habituel Glissement Vieillesse Technicité (GVT), nos charges de personnel ont pu être maîtrisées notamment par l'optimisation du fonctionnement des services, la continuité de la maîtrise des heures supplémentaires et des remplacements, la réorganisation de l'entretien ménager dans les bâtiments communaux, …

Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement, le chapitre Charges à caractère général regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances,…), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, …).
Elles ont été exécutées à 86,65%. Cela est notamment induit par l'effort des services dans la gestion de leurs crédits, l'application de l'amortisseur électricité, le report sur 2024 de l'audit et AMO téléphonie.

ZOOM SUR L'EVOLUTION DES CHARGES LES PLUS IMPACTEES PAR LA HAUSSE DES PRIX

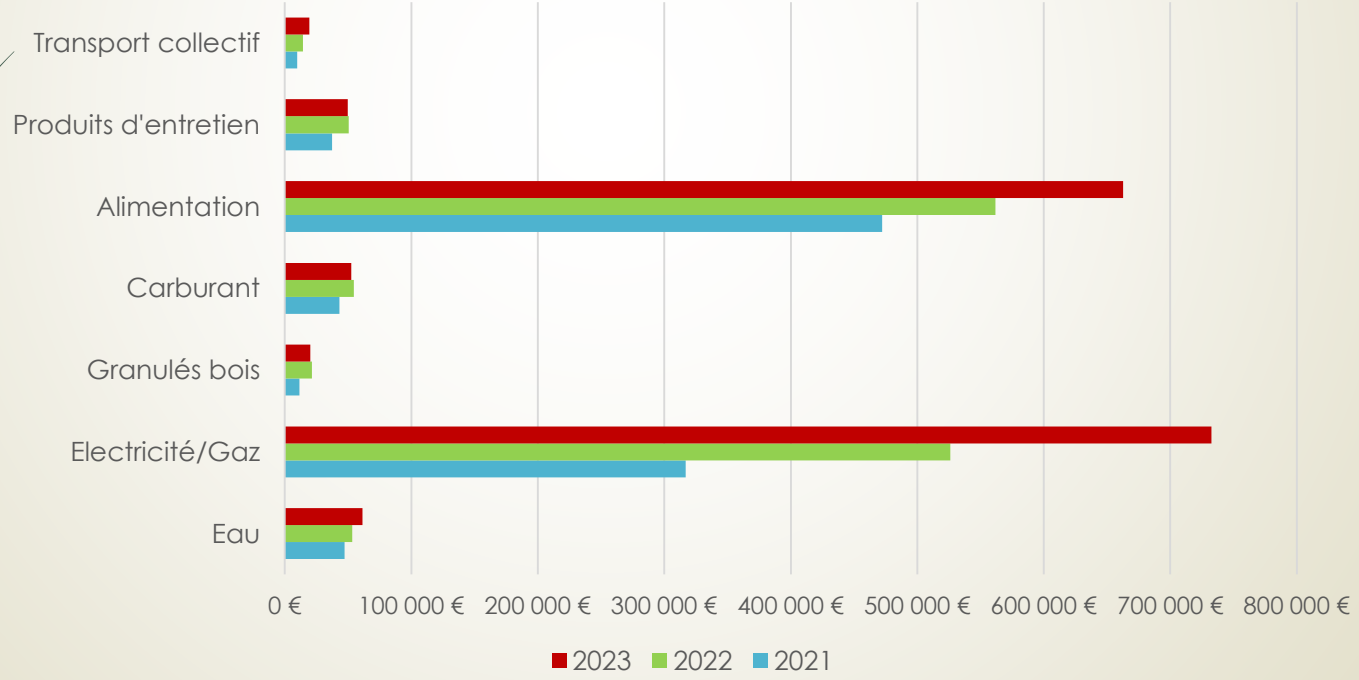

B – Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	**LIBELLE**	**RAR + BP 2023**	**CA 2023**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 881,22	80 468,42
041	Opérations patrimoniales	111 630,00	67 170,45
16	Emprunts et dettes assimilées	483 259,84	483 259,84
204	Subventions d'équipement versées	562 823,00	80 970,00
20	Immobilisations incorporelles	254 429,76	30 094,56
21	Immobilisations corporelles	1 704 965,99	663 262,99
23	Immobilisations en cours	3 156 315,56	1 265 760,62
4581	Opérations pour compte de tiers	12 584,00	2 198,00
TOTAL (a)		**6 366 889,37**	**2 673 184,88**
		RESTE A REALISER 2023	**2 385 256,52**

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	**LIBELLE**	**RAR + BP 2023**	**CA 2023**
024	Produits de cessions	10 200,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	557 788,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	457 428,14	476 865,43
041	Opérations patrimoniales	111 630,00	67 170,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	669 570,00	670 855,68
13	Subventions d'investissement	1 732 536,20	1 002 540,69
16	Emprunts et dettes assimilées	445 000,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	12 584,00	2 198,00
TOTAL (b)		**3 996 736,34**	**2 219 630,25**
001	Solde d'exécution de la Sect. Inv. Reporté	2 370 153,03	2 370 153,03
TOTAL GENERAL ©		**6 366 889,37**	**4 589 783,28**
		RESTE A REALISER 2023	**486 711,36**

Résultat de l'exercice 2023 (b-a)	**-453 554,63**
Résultat de clôture 2023 (c-a+d)	**1 916 598,40**
Résultat définitif 2023 (Résultat de clôture +/- Reste à réaliser)	**18 053,24**

ZOOM SUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

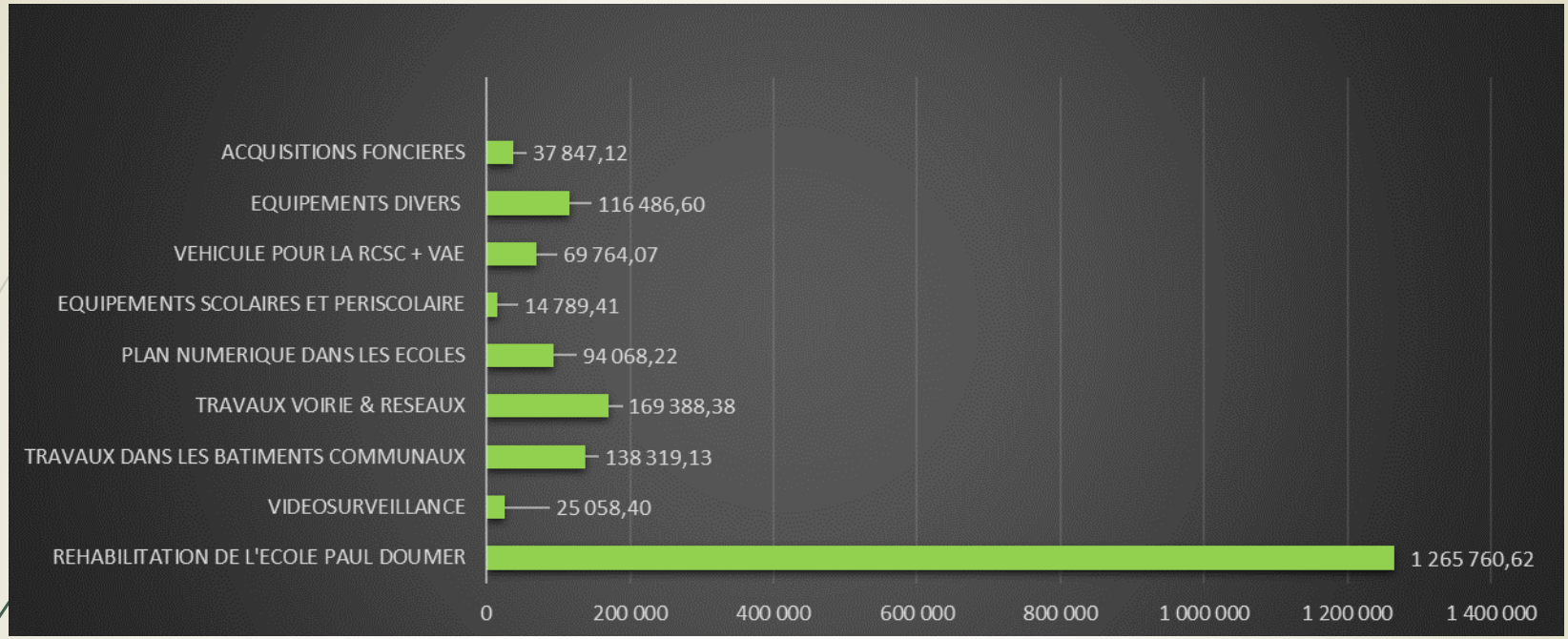

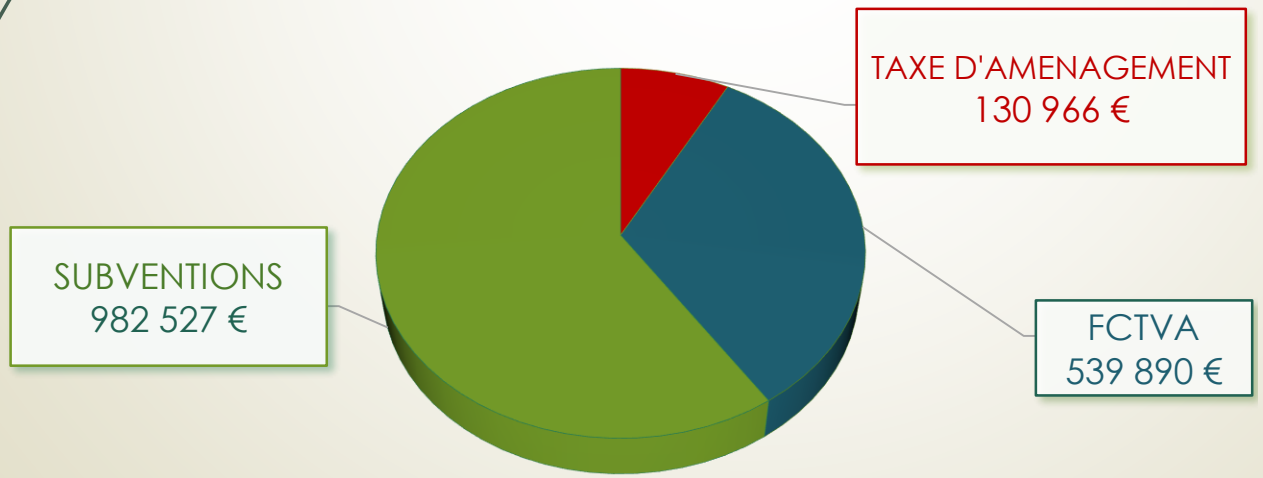

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors opérations d'ordre (040 & 041) et pour compte de tiers (45)

C – SYNTHESE

Réalisations de l'exercice 2023	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 126 744,71	13 467 963,49	341 218,78
Section d'investissement	2 673 184,88	2 219 630,25	-453 554,63
Total	15 799 929,59	15 687 593,74	-112 335,85

Reports 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0,00	1 122 236,59	-
Section d'investissement	0,00	2 370 153,03	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 126 744,71	14 590 200,08	1 463 455,37
Section d'investissement	2 673 184,88	4 589 783,28	1 916 598,40
Total	15 799 929,59	19 179 983,36	3 380 053,77

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	2 385 256,52	486 711,36	-1 898 545,16

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 126 744,71	14 590 200,08	1 463 455,37
Section d'investissement	5 058 441,40	5 076 494,64	18 053,24
Total	18 185 186,11	19 666 694,72	1 481 508,61

D – Endettement

N° Contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date du premier rembt	Montant emprunté à l'origine	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Périodicité des rembourse-ments	Capital restant dû au 31/12/2023	Annuités de l'exercice	
									Capital	Intérêt
MIN225510EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/11/2004	01/06/2007	2 300 000,00	FIXE	5.07	A	1 325 026,92	76 849,99	71 075,14
C1GPLL015PR	CREDIT AGRICOLE	17/08/2007	17/08/2008	400 000,00	FIXE	4.75	A	254 323,97	12 604,67	12 679,11
MON262405EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2008	01/03/2010	2 227 652,83	FIXE	4.86	A	810 055,53	101 256,95	44 289,79
MON501075EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2014	01/02/2015	3 000 000,00	FIXE	2.73	T	1 650 000,00	150 000,00	47 604,38
2644328	CREDIT AGRICOLE	16/12/2020	15/03/2021	3 000 000,00	FIXE	0,67	T	2 575 201,33	142 548,23	17 851,27
Total général				10 927 652,83				6 614 607,75	483 259,84	193 499,69

Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
Périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

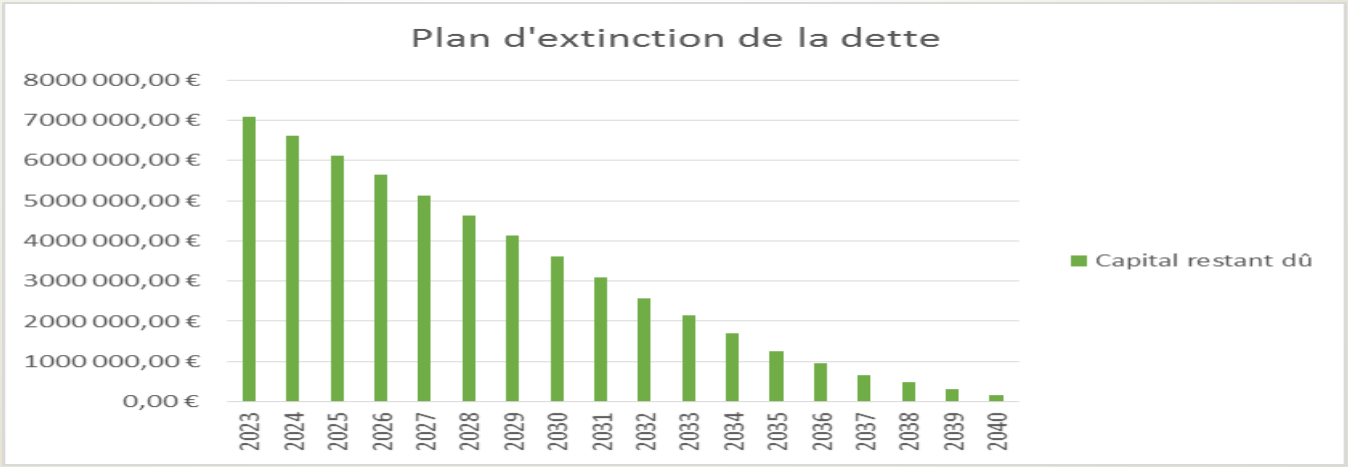

E – Ratios d'analyse financière

L'analyse financière accorde une place centrale à la constitution des épargnes, principal indicateur des capacités de financement, dont le niveau conditionne celui des investissements.
Le tableau ci-après retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

1 – Evolution des niveaux d'épargne

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Recettes Réelles de fonctionnement (A)	11 327 997 €	11 563 085 €	13 387 495 €	15,78%
Dont recettes exceptionnelles	*35 348 €*	*93 994 €*	*11 254 €*	*-88,03%*
Dépenses Réelles de fonctionnement (B)	10 568 899 €	11 385 955 €	12 649 880 €	11,10%
Dont dépenses exceptionnelles	*1 493 €*	*1 882 €*	*0 €*	*-100%*
(B)-(A) = Epargne brute (C)	755 147 €	104 070 €	727 415 €	598,97%
(C)/(A) = Taux d'épargne brute %	6,67%	0,91%	5,44%	-
Amortissement du capital de la dette (D)	474 503 €	478 809 €	483 260 €	0,93%
(C)-(D) = Epargne nette	280 644 €	-374 739 €	244 155 €	-165,15%
Encours de dette €	7 577 477 €	7 098 667 €	6 615 407 €	-6,81%
(E)/(C) = Capacité de désendettement	10,03	68,21	9,09	-

Le taux d'épargne permet de mesurer le pourcentage des recettes réelles de fonctionnement qui pourraient être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.
En dessous du seuil de 7%, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette et investir.

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à 12 ans, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette.

2 – L'épargne brute

L'épargne brute, appelée également Capacité d'Autofinancement Brute, correspond à la différence entre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement.

Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des intérêts de la dette et des résultats exceptionnels (hors cessions).

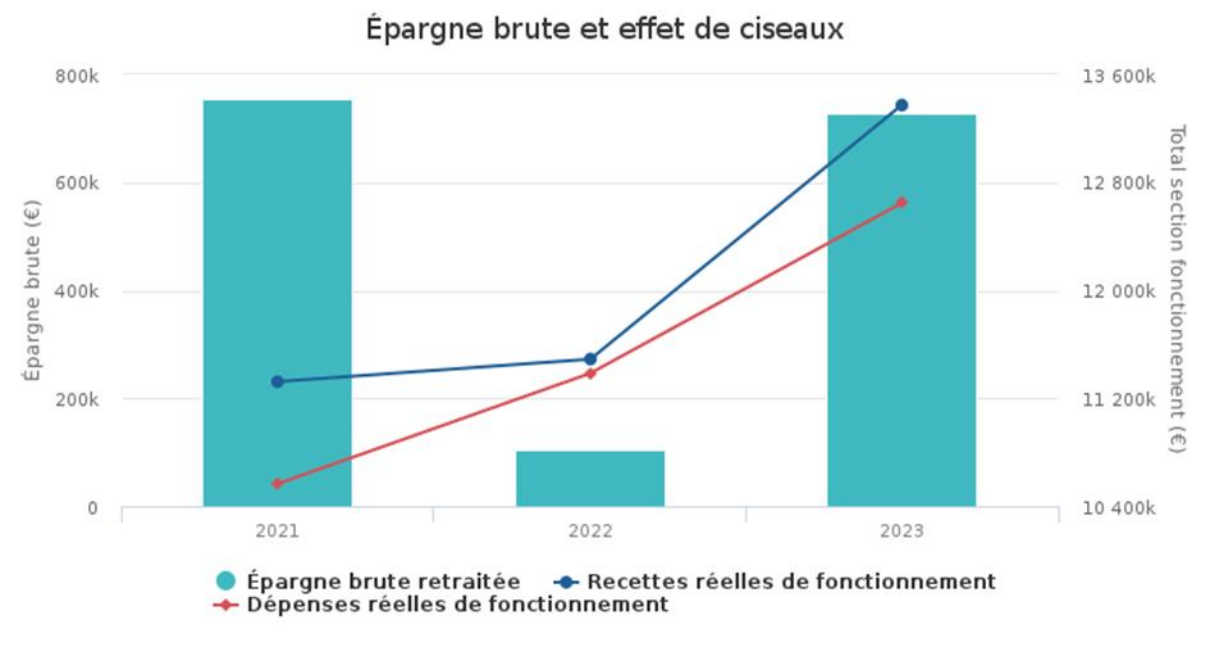

- **Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se créé, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.**

3 – L'épargne nette ou CAF nette

L'épargne nette, appelée également La capacité d'autofinancement nette, représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.
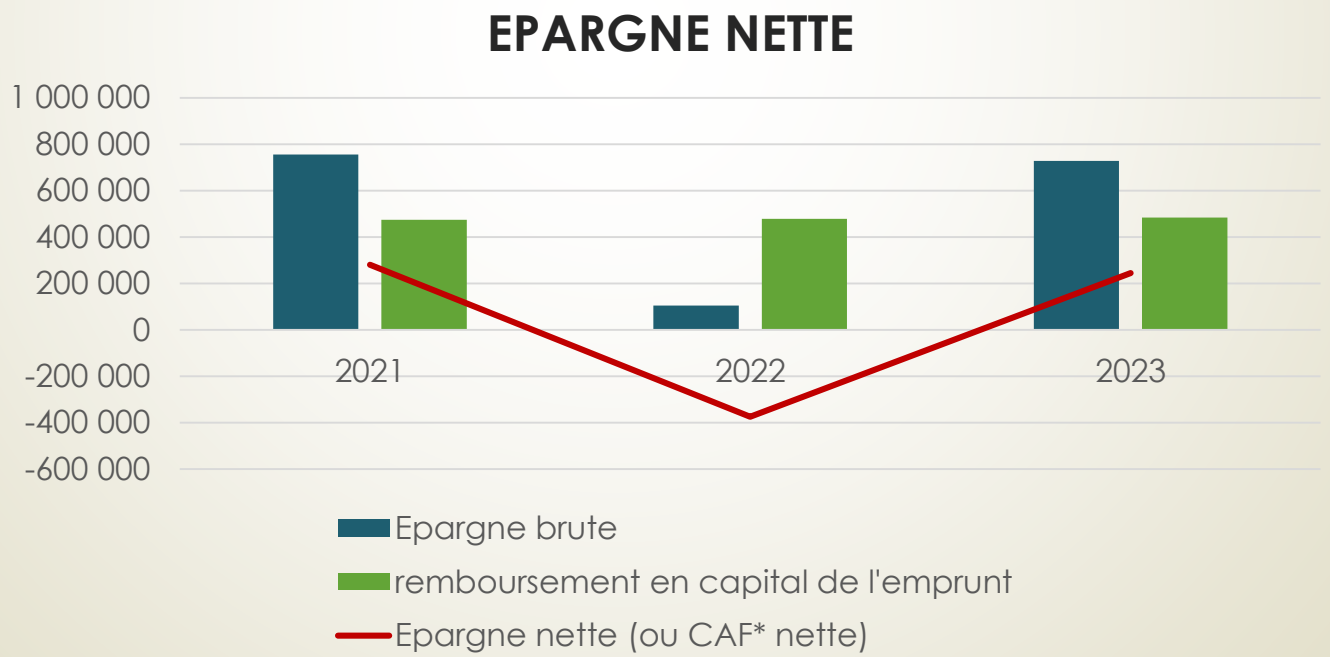
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.